



## Nouveau code de facturation pour un produit non répertorié à la Liste des médicaments d'une préparation magistrale non stérile selon la mesure du patient d'exception

Dans l'[infolettre 402](#) du 26 février 2019, la RAMQ vous informait que lors de la transmission de la demande de paiement d'une préparation magistrale non stérile selon la mesure du patient d'exception, tous les produits (codes de facturation) devaient être saisis.

### Nouveauté

Lors d'une préparation magistrale non stérile selon la mesure du patient d'exception, s'il y a présence d'un ou de plusieurs véhicules, solvants ou adjuvants **non répertoriés à la Liste des médicaments**, le code de facturation **99110793** doit être utilisé. Ce code de facturation ne s'applique pas aux contenants, filtres, bouteilles ou pour tout autre matériel utilisé pour les préparations magistrales non stériles; le prix payable est alors le prix coûtant du pharmacien.

### Particularité

Pour la catégorie **Véhicules, solvants ou adjuvants** incluant le nouveau code de facturation, il est possible, lorsque requis, d'indiquer plusieurs fois le même code de facturation sur la demande de paiement pour distinguer chacun des produits de la magistrale.

Exemple d'un code de facturation pouvant être utilisé plus d'une fois sur la même demande de paiement.

- Code de facturation – Édulcorants 99002353 – Banane;
- Code de facturation – Édulcorants 99002353 – Orange;
- Code de facturation – Édulcorants 99002353 – Chocolat.